

Le futur cadre financier pluriannuel européen post 2020 Des enjeux européens, des réponses territoriales

**Prise de position adoptée par le Comité directeur de l'AFCCRE
Strasbourg, le 06 février 2018**

Les négociations sur le futur Cadre Financier Pluriannuel (CFP) européen interviennent à un moment crucial pour l'Union. Elles sont fortement marquées par les conséquences du Brexit, mais aussi par la montée des populismes et l'accroissement des disparités, qu'elles soient territoriales, sociales ou encore générationnelles. Ces négociations vont conduire l'Union à débattre en profondeur de certaines questions qui parcourent l'Europe et ses territoires : les défis de l'emploi, de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, les luttes contre les discriminations sous toutes ses formes, la défense des valeurs communes, la crise migratoire, l'enjeu climatique et environnemental, la digitalisation, les questions liées à la défense et à la sécurité...

Ces enjeux européens sont à lier avec les attentes spécifiques des territoires et des citoyens qui y vivent : les besoins impératifs, actuels et à venir, en termes d'investissements structurants, de soutien aux dynamiques d'innovation et de compétitivité mais aussi les attentes des citoyens en matière de cohésion sociale, de solidarité, ou bien encore de sécurité... autant de questions auxquelles les collectivités territoriales sont en première ligne pour apporter les réponses de terrain, et ce partout en Europe.

Ces défis nombreux et les objectifs ambitieux que l'Union européenne porte nécessitent en premier lieu des moyens financiers adaptés. Les discussions sur le prochain CFP doivent être l'occasion d'avancer sur les moyens d'accroître les ressources du budget européen.

Dans ce contexte, les premiers scénarios proposés par la Commission européenne et certains Etats membres, suscitent des inquiétudes. C'est pourquoi l'AFCCRE estime indispensable de poser certains préalables aux débats, extrêmement complexes, que les propositions formelles de la Commission européenne sur le futur cadre financier, attendues en mai 2018, ne manqueront pas de susciter.

Pour un budget adapté aux réalités des territoires, répondant aux besoins de ses citoyens et au service de nos valeurs communes

Les négociations sur l'avenir du budget européen s'inscrivent dans un cadre contraignant, combinant les objectifs assignés à l'Union européenne par les Traités, notamment en matière de cohésion économique, sociale et territoriale ou en matière de respect des droits fondamentaux, et la nécessité d'une réponse ciblée aux enjeux de nos territoires. Pour y parvenir, l'AFCCRE, qui s'est dotée d'une « Taskforce » sur l'avenir de la politique de cohésion après 2020, souhaite réaffirmer les principes suivants :

- 1. Préserver une politique européenne de cohésion ambitieuse, s'adressant à l'ensemble des territoires de l'Union européenne**, afin de conforter les investissements publics structurants essentiels en matière de développement des zones urbaines et rurales. Ceci implique de doter ses instruments financiers, les fonds européens structurels et d'investissement, d'enveloppes financières au moins équivalentes à celles de la programmation 2014-2020.
- 2. Associer plus étroitement les collectivités locales et régionales à la définition et la mise en œuvre des priorités d'intervention qui y sont liées** : en tant que principaux investisseurs publics, les collectivités territoriales apportent en effet les réponses concrètes aux grands enjeux auxquels l'Union Européenne doit faire face : l'emploi et l'inclusion sociale, les changements démographiques, la lutte contre les changements climatiques, la transition énergétique, le soutien de l'activité économique... et aux nouveaux défis européens, tels la gestion des flux migratoires.
- 3. Intégrer, dans ces négociations, les engagements pris par l'Union européenne et les Etats membres** en matière de lutte contre les changements climatiques et concrétiser les avancées politiques nées de l'adoption de textes structurants, tels le socle européen des droits sociaux, l'agenda urbain européen ou la Charte européenne de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale.
- 4. Ouvrir une réflexion sur les domaines d'intervention des fonds européens structurels et d'investissement après 2020**. En complément des objectifs traditionnels de la politique de cohésion (développement durable, innovation, formation et insertion, soutien des PME...) qui restent éminemment pertinents, certaines priorités doivent être renforcées : lutte contre la grande pauvreté, meilleur accès aux services publics (éducation, santé...), insertion des jeunes exclus du monde du travail.
- 5. Préserver et renforcer les moyens de faire vivre la citoyenneté européenne** en développant les opportunités pour que les collectivités territoriales et leurs acteurs locaux puissent échanger et coopérer dans les nombreux domaines qui engagent à la fois l'Europe et ses territoires. Ainsi, des programmes tels que Interreg, l'Europe pour les citoyens et Erasmus +

doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard de leur extraordinaire capacité à rassembler d'innombrables Européens autour de projets communs. A cet égard, la proposition adoptée par le Parlement européen de doter le futur Programme « l'Europe pour les Citoyens » d'un budget correspondant au montant symbolique d'1 € par citoyen devra impérativement être prise en compte dans les négociations sur le futur CFP.

6. Maintenir la jeunesse et l'éducation au cœur des priorités de l'Union européenne, en consolidant le programme Erasmus+ afin que la mobilité européenne dans le domaine de l'éducation formelle ou non formelle puisse faire partie du droit commun et ainsi bénéficier à tous les jeunes quel que soit leur profil.
7. **Promouvoir une Europe responsable et ouverte sur le monde** en poursuivant la politique de solidarité de l'Union européenne en direction des pays en voie de développement, en y associant davantage de collectivités territoriales européennes et leurs partenaires dans les pays concernés. A cet égard, d'importants efforts doivent être réalisés pour faciliter l'accès des acteurs locaux aux dispositifs communautaires de soutien aux coopérations pour le développement.

Un budget efficace, flexible et lisible pour les citoyens et dont la mise en œuvre est simplifiée

Devant l'exigence démocratique de transparence et d'efficacité des interventions de l'Union européenne, la réforme du prochain CFP doit fournir l'occasion de restaurer la confiance entre l'Europe et ses citoyens. Ceci suppose :

8. **De simplifier et rationaliser le mode opératoire des programmes européens**, dont la complexité pèse lourdement sur les gestionnaires et les bénéficiaires et qui, in fine, dégrade l'image de l'Europe sur le terrain. L'enjeu consiste à trouver des mesures rapidement opérationnelles de simplification, autour de quelques axes forts dont :
 - une meilleure articulation des règles de concurrence et du marché avec la programmation des fonds européens structurels et d'investissement ;
 - des dispositions simplifiées de justification des dépenses, intégrant la réalité concrète dans laquelle évoluent les acteurs publics et privés du développement de nos territoires ;
 - un système de contrôle proportionné à la taille des projets ;
 - une incitation à limiter les surréglementations nationales.
9. **De prévoir des mécanismes de flexibilité permettant aux programmes de s'adapter** à des événements, crises, besoins imprévus en début de programmation pluriannuelle.
10. **De mesurer l'impact territorial d'une remise en cause de certaines interventions ou soutien financier de l'Union**. C'est notamment le cas de la PAC, deuxième poste budgétaire, dont la réforme devra intégrer les

spécificités des territoires et prendre en compte les conséquences humaines, économiques et environnementales des mesures proposées

- 11. De rendre l'engagement de l'Union Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes visible dans son budget, en établissant celui-ci de manière genrée de façon à s'assurer que les interventions européennes vont bien dans le sens d'une réduction des inégalités entre les genres.**

En conclusion, l'AFCCRE souhaite rappeler que les négociations sur le futur budget européen doivent être aussi l'occasion, pour l'Union européenne, de réaffirmer les principes fondamentaux de l'intégration européenne, de refuser le dumping fiscal et social et de « tenir bon » sur les valeurs essentielles qui fondent le projet européen.

Devant les remises en causes répétées, ici ou là, de principes démocratiques inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, il convient de réaffirmer avec force que ces droits ne sont et ne seront jamais négociables dans l'Union européenne. Parmi ces valeurs figurent la liberté d'expression, l'indépendance de la justice, l'égalité entre les femmes et les hommes, que l'AFCCRE porte à travers la « Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale », et la lutte contre toute forme de discrimination.

Dans cet esprit, l'AFCCRE accueille favorablement la proposition visant à instaurer des conditionnalités liées au respect de ces valeurs dans la mise en œuvre des fonds européens structurels afin que la cohésion demeure au service des objectifs communs de l'Union européenne.